

# Journal officiel

## de l'Union européenne

# C 14



Édition  
de langue française

## Communications et informations

56<sup>e</sup> année  
17 janvier 2013

---

Numéro d'information      Sommaire      Page

### II *Communications*

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

#### **Commission européenne**

2013/C 14/01	Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection <sup>(1)</sup> .....	1
2013/C 14/02	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire COMP/M.6662 — Andritz IV/Schuler) <sup>(1)</sup> .....	2

---

### IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

#### **Commission européenne**

2013/C 14/03	Taux de change de l'euro .....	3
--------------	--------------------------------	---

Prix:  
3 EUR

<sup>(1)</sup> Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

(suite au verso)

**Cour des comptes**

2013/C 14/04

Rapport spécial n° 17/2012 «Pour un réseau routier durable en Afrique subsaharienne — contribution du Fonds européen de développement (FED)» .....

4



## II

*(Communications)*

## COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE****Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 14/01)

Date d'adoption de la décision	17.10.2012
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33496 (11/N)
État membre	Autriche
Région	Steiermark
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Einzelfall, Altlast, DECON Umwelttechnik GmbH
Base juridique	Förderungrichtlinien 2008 für die Altlastensanierung oder -sicherung; Altlastensanierungsgesetz, BGBl. Nr. 299/1989, zuletzt geändert durch BGBl. I Nr. 15/2011; Umweltförderungsgesetz, BGBl. Nr. 185/1993, zuletzt geändert durch BGBl. Nr. 111/2010
Type de la mesure	Aide individuelle
Objectif	Protection de l'environnement
Forme de l'aide	Subvention directe, allégement fiscal
Budget	Montant global de l'aide prévue: 16,82 Mio EUR
Intensité	95,35 %
Durée	6 ans maximum après l'adoption de la décision de la Commission
Secteurs économiques	—
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft Stubenbastei 5 1010 Wien ÖSTERREICH
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/eojade/isef/index.cfm>

**Non-opposition à une concentration notifiée**  
**(Affaire COMP/M.6662 — Andritz IV/Schuler)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 14/02)

Le 15 octobre 2012, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b) du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en allemand et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
  - sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>), qui offre un accès en ligne au droit communautaire, sous le numéro de document 32012M6662.
-

## IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro <sup>(1)</sup>

16 janvier 2013

(2013/C 14/03)

## 1 euro =

Monnaie	Taux de change	Monnaie	Taux de change		
USD	dollar des États-Unis	1,3277	AUD	dollar australien	1,2593
JPY	yen japonais	117,06	CAD	dollar canadien	1,3102
DKK	couronne danoise	7,4624	HKD	dollar de Hong Kong	10,2934
GBP	livre sterling	0,83010	NZD	dollar néo-zélandais	1,5826
SEK	couronne suédoise	8,6341	SGD	dollar de Singapour	1,6254
CHF	franc suisse	1,2359	KRW	won sud-coréen	1 406,90
ISK	couronne islandaise		ZAR	rand sud-africain	11,7330
NOK	couronne norvégienne	7,4200	CNY	yuan ren-min-bi chinois	8,2552
BGN	lev bulgare	1,9558	HRK	kuna croate	7,5605
CZK	couronne tchèque	25,580	IDR	rupiah indonésien	12 820,16
HUF	forint hongrois	294,99	MYR	ringgit malais	4,0090
LTL	litas lituanien	3,4528	PHP	peso philippin	53,989
LVL	lats letton	0,6976	RUB	rouble russe	40,3750
PLN	zloty polonais	4,1312	THB	baht thaïlandais	39,645
RON	leu roumain	4,3388	BRL	real brésilien	2,7082
TRY	lire turque	2,3500	MXN	peso mexicain	16,8084
			INR	roupie indienne	72,8040

<sup>(1)</sup> Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

## COUR DES COMPTES

### **Rapport spécial n° 17/2012 «Pour un réseau routier durable en Afrique subsaharienne — contribution du Fonds européen de développement (FED)»**

(2013/C 14/04)

La Cour des comptes européenne vous informe que son rapport spécial n° 17/2012 «Pour un réseau routier durable en Afrique subsaharienne — contribution du Fonds européen de développement (FED)» vient d'être publié.

Le rapport peut être consulté ou téléchargé sur le site internet de la Cour des comptes européenne (<http://eca.europa.eu>).

Vous pouvez obtenir gratuitement le rapport sur support papier en vous adressant à la

Cour des comptes européenne  
Unité «Audit: Production des rapports»  
12, rue Alcide De Gasperi  
1615 Luxembourg  
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1  
Courriel: [eca-info@eca.europa.eu](mailto:eca-info@eca.europa.eu)

ou en remplissant un bon de commande électronique sur EU-Bookshop.

---



## Prix d'abonnement 2013 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 420 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	910 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	100 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

## Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

[http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)

**EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.**

**Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>**

